

M. Forgie: Le ministère de la Défense nationale a-t-il fourni des chiffres au ministre concernant la situation à Petawawa? En voici qu'on ne manquera pas de trouver intéressants. Le coût estimatif de l'entreprise de Pembroke s'élève en tout à \$743,737, pour 38 lits supplémentaires. La subvention fédérale s'établira à \$100,693 et la province versera \$117,000. D'où l'on voit que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial défraient une proportion moindre du coût total estimatif que dans le cas de Middleton.

Je passe à l'autre question que j'aimerais poser au ministre. Le gouvernement a établi le camp militaire de Petawawa. C'est une partie de l'armée. L'armée recrute des couples mariés. Qu'est-ce qui va arriver aux enfants et aux personnes à charge? Quel sort leur réserve-t-on? Qui va s'en occuper? S'il leur faut être hospitalisés, ne fera-t-on pas quelque chose? Les frais relatifs aux lits d'hôpital auraient augmenté de 10 p. 100 l'an dernier. Ce sont sûrement là des questions qui peuvent être étudiées et discutées de manière sensée et pratique, en vue d'une solution qui puisse répondre à certains des besoins de la population de Petawawa.

M. Fisher: J'aimerais poser une question au ministre à propos de la formation spéciale. Pour qu'elle soit bien fondée, je dois auparavant vous faire une brève description de la circonscription que je représente. Ce programme de formation spéciale a été très bien accueilli dans l'angle sud-ouest de la circonscription de Port-Arthur qui couvre à peu près le tiers de la superficie de l'Ontario. Par ailleurs, les principales artères de communication du pays traversent le nord de cette circonscription. Il s'agit en effet de la route transcanadienne, des lignes du National-Canadien et du Pacifique-Canadien—les deux principales lignes transcontinentales—en plus des bases d'aviation d'urgence et ordinaires qui constituent, pourrait-on dire, une partie de l'épine dorsale du transport aérien transcanadien. Il faut supposer que tout programme de mesures d'urgence devrait songer à assurer le fonctionnement de ce réseau de transport. Je demande au ministre quelles dispositions on a prises, dans l'élaboration de ces cours, afin de s'assurer que dans les petits centres de ce réseau de transport qu'on pourrait appeler l'épine dorsale du Canada, il y ait des personnes qui ont la formation et les connaissances nécessaires en matière de mesures d'urgence. Je lui signale que nous avons six points divisionnaires de chemins de fer dans la circonscription et même huit, si l'on compte les points subdivisionnaires. Quelles dispositions ou quelles mesures a-t-on prises afin d'inciter les employés des deux

grands chemins de fer qui vivent dans ces endroits à suivre ces cours de formation de sorte qu'en cas d'urgence, ces petits centres puissent répondre?

J'avoue franchement que si je pose la question, c'est qu'à ces points divisionnaires, j'ai constaté qu'on porte un certain intérêt au cours, mais que par contre, du point de vue financier, bien peu de ces employés sont en mesure de quitter d'eux-mêmes leur travail pour aller suivre le cours à Port-Arthur, à une distance de 150 milles ou plus dans la plupart des cas.

Pour que l'organisation soit efficace, il faudrait qu'elle dispose d'hommes avertis aux endroits importants du point de vue du transport d'urgence. Il peut être à l'avantage des localités de la tête des lacs que les 250 hommes qui sortent du cours aident à la milice dans ces opérations et qu'ils soient disponibles en cas d'urgence; mais, dans une situation d'urgence s'étendant au pays entier, les transports jouent un rôle très important. Or rien ne montre que le ministre ait dressé des plans dans ce domaine.

Je réitère la question. Le ministre peut-il nous dire quelles dispositions ont été prises pour que des gens qui ont reçu cette formation soient à la disposition des régions dépourvues de salles d'exercices militaires ou de centres d'entraînement de la milice?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je tiens à faire remarquer tout d'abord que les mesures d'urgence en général ne relèvent pas de mon ministère, mais du bureau du premier ministre. Je suis responsable des opérations de survivance et de sauvetage et des communications s'y rattachant, communications radiotélégraphiques, etc., et du système d'alerte. L'entraînement des hommes dans les régions décrites par le député ressortit à l'Organisation des mesures d'urgence.

En ce qui concerne le programme spécial de formation de la milice, nous ne pouvons naturellement l'exécuter que là où il y a des salles d'exercices et des hommes qui peuvent faire fonction d'instructeurs et se charger de l'administration.

M. Fisher: Je ne dirai pas que le cours ne vaut rien, mais s'il a quelque valeur, ne devrait-il pas servir surtout aux habitants de ces endroits? J'aimerais savoir quelles mesures on a prises—le ministre en est sûrement au courant—pour encourager les hommes de ces centres de transport importants, mais éloignés, à suivre les cours de formation.

Voici, en toute franchise, pourquoi je pose la question. J'ai essayé d'obtenir ces renseignements du ministère par l'entremise du bureau du ministre, mais sans succès. Rien ne semble être défini à propos de l'application de ces